

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE L'EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA
GROSNE
N°26-1

Séance du 23 février 2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 23 février, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à CORMATIN - bureau de l'EPAGE au 1 rue de la mairie, sous la présidence de M. Jean-François BORDET.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

GELIN Daniel, FARENC Jean-François, DELPEUCH Jean-Luc, BERTRAND Catherine, DUPARAY Alexandre, GUENARD Pascal, BORDET Jean-François, PROTET Christian, DURIAUX Philippe, CHORIER Jacques, QUELIN Pierre-Yves, THEVENON René

Procuration(s) :

PONCET Guy à BORDET Jean-François, PARRET Thierry à DUPARAY Alexandre, LABULLE Marc à FARENC Jean-François

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
09 février 2026

Étai(en)t excusé(s) :

PONCET Guy, PARRET Thierry, LABULLE Marc

Date d'affichage
09 février 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
FARENC Jean-François

25 février 2026
et publication du
25 février 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François BORDET. Les résultats sont repris au vu de l'état de situation de l'exercice 2025 clos, visé par le comptable.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	67 183,88
	- un excédent reporté de :	151 748,11
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	218 931,99
	- un déficit d'investissement de :	182 638,89
	- un excédent des restes à réaliser de :	82 500,00
	Soit un besoin de financement de :	100 138,89
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	218 931,99
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	100 138,89
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	118 793,10
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	182 638,89

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CLUNY, le 25 février 2026.

le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 071-200095990-20260223-DEL_2026_1-DE



Le Président BORDET Jean-François